

---

Discours d'un citoyen de la commune de Brioude, qui présente l'état des dons patriotiques et joint la liste des 87 prêtres qui ont rendu leurs lettres de prêtrise au comité de surveillance, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours d'un citoyen de la commune de Brioude, qui présente l'état des dons patriotiques et joint la liste des 87 prêtres qui ont rendu leurs lettres de prêtrise au comité de surveillance, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 322-324;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30755\\_t1\\_0322\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30755_t1_0322_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

des intrigants sous le voile du patriotisme creusait sous les pas des habitans de Paris, des habitans de cette commune immense qui ont contribué si puissamment à élever la statue de la liberté, qui, nous osons le dire se sont rendus dignes d'achever ce superbe édifice devenu la terreur des tyrans.

Pénétrés des dangers que court la liberté, la section vient déposer ses allarmes dans votre sein et nous charge de vous faire part de l'arrêté suivant :

*Arrêté de la Section de la Montagne, du 21 ventôse.*

L'Assemblée générale de la Section de la Montagne considérant que l'union et l'harmonie donnent à tous les gouvernemens une force à laquelle aucune puissance ne peut résister.

Que le peuple qui a fait la révolution en 1789, qui a fait la journée du 10 août, a dû s'élever en masse au 31 may pour écraser la faction qui dominoit la Convention et l'empêchoit de s'occuper du bonheur public.

Que maintenant que la Convention est parfaitement libre, qu'un même esprit celui du Salut de la Patrie l'anime et la dirige, c'est en vouloir à la République entière, c'est attaquer dans ses fondemens l'édifice que nos mains ont élevé avec tant de peines à la liberté et l'égalité que de prêcher, de susciter une insurrection.

Que l'insurrection ne devient nécessaire que quand la partie saine du corps social est opprimée ; que ceux qui ont fait la Révolution, qui l'ont soutenue, que les patriotes enfin, loin d'être opprimés, jouissent au contraire de toute l'autorité qui leur est nécessaire pour affermir la République.

Que l'insurrection dans les circonstances où nous sommes ne pourroit être utile qu'aux aristocrates, aux nobles, aux gens suspects, et surtout aux intrigants que l'envie, la jalousie, l'amour de la domination agitent en tous sens pour le malheur de leurs concitoyens, qu'elle ne pourroit tendre qu'à favoriser les projets que les tyrans coalisés ont conçus de nous armer les uns contre les autres pour ensuite nous opprimer.

Qu'il ne peut y avoir que des ennemis de la Révolution, des salariés de Pitt et de Cobourg qui dans la perspective flatteuse pour nous, désespérante pour nos ennemis, où se trouve la chose publique, aient osé porter le peuple à l'insurrection.

Arrête qu'une députation de 24 de ses concitoyens, son président à sa tête, se transportera demain 21 ventôse à la Convention nationale pour luy exprimer l'indignation qu'elle a ressentie en apprenant que les droits de l'homme, l'espoir du malheureux, la consolation de l'homme de bien avoient été violés, et que l'on avoit osé manifester la volonté coupable de faire lever le peuple en masse pour assouvir des vengeances particulières, pour forcer la Convention nationale à frapper un parti que l'on n'aperçoit nulle part, que l'on ne peut reconnaître que dans ceux qui ont tenu une conduite aussi répréhensible et dont sans doute le but seroit de contraindre la Convention elle-même à dissoudre la représentation nationale.

Que pénétrée des sentimens de patriotisme, et de justice qui animent les représentans du peuple, la Section de la Montagne s'en repose entièrement sur eux du soin de punir avec cette

sévérité dont elle a donné tant d'utiles exemples les intrigants assez hardis pour oser encore former des conspirations.

Que fermement attachée à l'unité, l'indissolubilité de la République, elle déclare que s'il falloit s'insurger elle seroit prête à le faire mais pour, à la voix de la Sainte Montagne, chasser les ennemis du dehors, punir ceux du dedans, et livrer à la vengeance des loix les nouveaux factieux qui sous le masque du patriotisme menacent la liberté.

Elle a nommé, pour porter le présent arrêté, les citoyens Sudry, Lassant, Milnet, Isabeau, Milliot, Abraham, Courtois, Garrusson, Bréon, Callot, Girard, Desportes, Vollin, Mercier, Comminges, Lataille, Lestage, Larose, Berthelin, Dimis, Routier, Courcelles (1).

*(Vifs applaudissemens.)*

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public.**

60

**Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 16 ventôse. La rédaction est adoptée (2).**

61

**Les membres de la société populaire de Canteleu, district de Rouen, sollicitent des subsistances pour cette commune (3).**

LE PRÉSIDENT félicite la Société populaire de Canteleu d'être dans les bons principes, et l'invite à continuer de marcher dans le sentier du patriotisme (4).

**Renvoyé à la commission des subsistances.**

62

**Un citoyen de la commune de Brioude présente l'état des dons patriotiques faits par cette commune, qui su se garantir du souffle impur du fédéralisme qui avoit infecté les départemens méridionaux. Il joint la liste des 87 prêtres qui ont rendu leurs lettres de prêtrise au comité de surveillance de Brioude.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (5).**

(1) F<sup>nc</sup> III Seine 27. Signé : Souillard, Fougas, Nacot, Milnet (secrét.), Perdry (présid.). Extraits dans *J. Mont.*, p. 946; B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Matin*, n° 576; *J. Sablier*, n° 1191; *C. univ.*, 23 vent. Mention dans *C. Eg.*, n° 571; *Ann. patr.*, p. 1940; *Débats*, n° 538, p. 277; *Rép.*, n° 82; *Mon.*, XIX, 685; *M.U.*, XXXVII, 347; *Mess. soir*, n° 571.

(2) P.V., XXXIII, 203.

(3) P.V., XXXIII, 203. *J. Sablier*, n° 1191; *Débats*, n° 538, p. 278; *Mess. soir*, n° 571.

(4) *Mon.*, XIX, 685.

(5) P.V., XXXIII, 203. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 30 vent. (2<sup>o</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Sablier*, n° 1191; *Mon.*, XIX, 685; *M.U.*, XXXVII, 457.

Le C<sup>n</sup> ALLUYS. Législateurs,

Plus les tyrans font des efforts pour outrager la nature, plus les hommes libres doivent s'imposer le devoir de braver leurs menaces, et n'avoir d'autre sentiment que celui d'une vengeance terrible. L'inférieure coalition armée contre nous ne médite que des crimes, et Vous ! vous ne voulés que le bonheur du genre humain. Vous venés de l'assurer à des hommes que la couleur n'a jamais pu rendre ni moins sensibles, ni moins respectables que nous. Par votre nouvelle énergie, vous avés appris à l'univers étonné, que la justice ne doit jamais suspendre son cours, pour n'écouter que la tyrannie ou pour céder à la crainte.

Mais lorsque vous décrétez les mesures dignes d'un peuple qui ne devra sa liberté qu'à son courage, notre âme doit se dépouiller de tout intérêt particulier, pour n'écouter que le cri de la Patrie en danger. Le principe est gravé dans le cœur des citoyens de la commune de Brioude qui ont toujours de nouveaux sacrifices à faire.

Dernièrement, j'ai présenté à cette Barre, tout l'or et l'argent de ses églises, aujourd'hui j'offre en son nom, à la Convention, 240 chemises, 47 croix en or de différents ordres éteints. 120 liv. en assignats remis à la commune par les citoyens Vauzelles, père et fils. Ah ! qu'ils sont républicains, qu'ils sont ennemis de l'esclavage, les Français qui, comme ceux de Brioude, ont gémi pendant des siècles sous les chaînes de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale et qu'ils sont furieux ? Pourquoi chercher à leur donner de nouveaux sorts sous des apparences flatteuses.

Le fédéralisme avoit infecté de son souffle impur, les départements méridionaux, la commune de Brioude scut se garantir de cette contagion, et elle a eu la gloire d'aider à reconquérir les contrées rebelles.

Le fanatisme, ce monstre non moins féroce avoit armé les habitans de la Lozère, mais les sans-culottes de Brioude n'eurent de repos qu'après avoir replanté l'arbre de la Liberté à Mende, et détruit le château de Chanat.

Cette explosion méphitique, avoit embrassé le Gévaudan, les Républicains de Brioude y volèrent, et bientôt l'incendie fut éteint. Pour tant à l'expédition les armes nous manquèrent, mais le courage et l'amour de la patrie savent en créer et la faux, la pique, la fourche devinrent dans nos mains des flèches non moins terribles que les flèches d'Hercule.

Nous n'avions ni caserne, ni maison nationale pour loger nos frères de la 1<sup>re</sup> réquisition, nos sollicitudes à cet égard trouvèrent un terme dans l'empressement que mirent tous les citoyens à se faire inscrire pour les recevoir chez eux.

La loy sur le maximum des denrées, prêtoit aux malveillants le sujet de surprendre la simplicité des habitans des campagnes, mais la Société populaire de cette commune fit une adresse très instructive, et ses membres répandus dans les hameaux et villages, scurent par leur énergie, leur amour pour le bonheur commun, déjouer tous ces projets liberticides.

Dans un instant nous avons abattu l'hydre du fanatisme et depuis longtemps, le temple de la Raison, est le seul lieu des invocations des citoyens et citoyennes. La liberté et l'égalité sont les seules divinités qui reçoivent notre

encens. Déjà 87 curés ou vicaires du district de Brioude ont remis leur lettre de prêtrise au Comité de Surveillance de cette commune. Il m'en a adressé la liste que je remets sur le bureau.

Le croiriez-vous, Législateurs ! Cette révolution morale s'est opérée avec cette tranquillité d'esprit, cet enthousiasme pur qui caractérise et les mœurs et les opinions d'un vrai républicain, et pouvons-nous n'être pas unis quand le premier mouvement religieux qui dérive notre pensée vers l'Éternel, est le besoin de nos frères qui, malgré la disette qui nous entoure, trouvait dans nos murs des secours effectifs parce que notre âme sait étouffer sa misère pour n'écouter que le sentiment de l'amitié et de la bienfaisance.

Je dois faire connoître la lettre qui m'est adressée par le citoyen Tallayrat, agent national de cette commune.

[Brioude, 26 plu. II.]

« Notre collecte pour fournir armer et équiper un cavalier se poursuit avec activité, nous serons peut-être assez heureux pour en avoir deux à offrir à la Patrie.

« Nous travaillons à extraire du salpêtre. Nous avons l'espérance d'en fournir un contingent considérable. Dis, répète à la Convention, aux jacobins, à la commune de Paris que la commune de Brioude est invariablement attachée au succès de la Révolution, et qu'elle préférera toujours d'être entièrement abîmée plus tôt que de rentrer sous le joug de ses insolents dominateurs, ci-devant nobles et prêtres. L'électricité révolutionnaire nous a vivement frappés. Les sacrifices ne coûtent rien à nos concitoyens. Les mœurs et la République, voilà notre vœu le plus cher, l'unique but de nos constants efforts. »

Tels ont toujours été, Législateurs, nos principes et notre dévouement dès l'aurore de la Révolution, et si tant d'élans patriotiques vous étoient inconnus, c'est que nous nous étions moins occupés à les publier, qu'à chercher de nouvelles occasions de servir la patrie. Elles ne nous échapperont jamais, nos cœurs vous en font le serment, et nous sommes trop bons montagnards pour le fausser. Vive la République, Vive la Montagne (1).

*Liste des prêtres qui ont remis leurs lettres de prêtrise au C. de surveillance*

1. Gueffier, ex-curé de Brioude.
2. Gorce, ex-vicaire de Brioude.
3. Hubert, ex-vicaire de Brioude.
4. Thomas, ex-curé vétéran de Brioude.
5. Plaix, ex-curé de Cohade, marié.
6. Jourde, ex-curé d'Auzat.
7. Maigne, ex-curé de Collat.
8. Rodier, ex-curé de Vergongheon.
9. Rabusson, ex-curé de Fontanes.
10. Vigouroux, ex-curé d'Azerat.
11. Rigaud, ex-curé de Javogues.
12. Grenier, ex-curé de Milliat.
13. M. Barrayre, ex-curé de Beaumont.
14. Marchaux, ex-curé de Saint-Just.

15. Michalaud, ex-curé de Lamothe.
16. Fournier, ex-curé de Frugières.
17. Dalbins, ex-curé de Champagnat.
18. Ducher, ex-curé de Chassignol.
19. Crosseant, ex-curé de Murs.
20. Soulé, ex-curé de Vals-Chastel.
21. Salle, ex-curé de Cougeat.
22. Louillot, ex-curé de Saint-Privat.
23. Lavendier, ex-curé de Cerzat.
24. Richard, ex-curé de Chassagne.
25. Liandier, ex-curé de Saint-Etienne.
26. Bertrand, ex-curé de Labrousse.
27. Jacquet, ex-curé d'Ally.
28. Ponsard, ex-curé de Saint-Ilpize.
29. Regnaud, ex-curé de Montelard.
30. Boudon, ex-curé de Saint-Cirgues.
31. Ronzier, ex-curé de Chambesson.
32. Martin, ex-curé d'Aubazat.
33. Champagnal, ex-curé de Saint-Verd.
34. Rodier, ex-curé de Laval.
35. Dumas, ex-curé de Saint-Ilpize.
36. Martin, ex-curé de Berbezit.
37. Jourde, ex-curé d'Auteyrac.
38. Doret, ex-curé de Bousselargues.
39. Bouchier, ex-curé de Frugières.
40. Ambert, ex-curé de Cistrières.
41. Sarrand, ex-curé de Bournoncle.
42. Chassang, ex-curé de Mercœur.
43. Gueffier, ex-curé de Lorlanges.
44. Chassang, ex-curé de Vieille-Brioude.
45. Lassaigne, ex-curé de Chaumont.
46. Brunel, ex-curé de Saint-Pal.
47. Redin, ex-curé de Lubilhac.
48. Costel, ex-curé de Paulhac.
49. Dussaflet, ex-curé de Félines.
50. Gueffier, ex-prieur de Vieille-Brioude.
51. Vidal, ex-curé de Lavaudieu.
52. Joseph Saturnin, ex-prieur de Senlis.
53. Lafond, ex-professeur.
54. Romeuf, de la Voutte, marié.
55. Bages, aîné, ex-demi-chanoine.
56. Pergier, ex-moine.
57. Rabany, aîné, ex-moine, marié.
58. Rabany, jeune, ex-moine, marié.
59. Richard, ex-aumônier.
60. Aubrier, ex-moine.
61. Farifier, ex-moine.
62. Regnaud, ex-vicaire d'Espalem.
63. Héraud, ex-chanoine.
64. Magaud, ex-religieux.
65. Chambon, ex-vicaire à Chilhac.
66. Saumy, de Vals-Chastel.
67. Fabre, ex-vicaire de Saint-Just.
68. Vidal, de Saint-Cirgues.
69. Bages jeune, ex-chanoine.
70. Bayot, ex-moine.
71. Pastourel.
72. Chapuis, ex-moine.
73. Chapuis, ex-chanoine.
74. Trivallier, ex-vicaire de Saint-Ilpize.
75. Mouret, ex-vicaire de Lamothe.
76. Chamaresse, de Saint-Ilpize.
77. Granet, ex-vicaire de Labilhac.
78. Vidal, ex-capucin.
79. Granet, ex-vicaire d'Ally.
80. Lhomette, ex-moine.
81. Maigne, ex-aumônier de Brioude.
82. Chavagnat, ex-comte de Brioude.
83. Charlot.
84. Jourde.
85. Miramont de Paulhat.

86. Vidal, ex-desservant de Chasles.

87. Sève, ex-chanoine de Brioude.

Le citoyen Caldagnat, secrétaire du chef de la commune de Brioude, et propriétaire du greffe de la ci-devant juridiction des Gabelles, fait hommage à la patrie du montant de sa liquidation.

« Un membre observe que cette commune s'est levée trois fois en masse pour combattre les ennemis de la patrie; et sur sa proposition, la Convention décrète que la commune de Brioude a bien mérité de la patrie » (1).

## 63

**Des citoyens de la section de Popincourt offrent à la Convention 400 livres de salpêtre, des cœurs ardents et des bras armés pour la défense des droits de l'homme et de notre admirable constitution.**

CORNU, président de la commission. Citoyens représentants, c'est aux yeux vigilants qui dirigent la foudre contre les tyrans coalisés, que nous devons l'hommage du nitre qui doit concourir à la former. Quatre cents livres de ce sel précieux sont, jusqu'à présent, la seule espérance que nos travaux nous laissent entrevoir. Puissent les premiers fruits que la section de Popincourt nous a chargés de vous en présenter, être à vos yeux de nouveaux garants de l'ardeur dont vous l'avez vu constamment animée à la destruction des despotes et des perfides ennemis de la République !

S'il est des sections, auxquelles la nature du sol offre des ressources plus abondantes sur cette extraction désirée, citoyens représentants, la section de Popincourt en échange de ce que pourroit lui refuser un terrain ingrat, vous offrira (comme elle l'a fait en tout tems) des cœurs ardents, des bras armés et un zèle infatigable pour la défense des droits de l'homme et de notre invariable Constitution (2).

(Applaudi.)

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

## 64

**Le citoyen Laroche, chef d'escadron au 7<sup>e</sup> régiment d'hussards, offre à la Convention nationale une somme de 150 liv. destinée aux frais de la guerre; il invite la Convention à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (4).**

(1) P.V. XXXIII, 203.

(2) C 295, pl. 991, p. 26. Signé aussi HERMAN, BOYER, PIEL et HENRIET (du C. révol.), PONVIAL (secrét.).

(3) P.V., XXXIII, 204. B<sup>1<sup>n</sup></sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl.); Mon., XIX, 685; Mess. soir, n° 571; Débats, n° 538, p. 277; J. Sablier, n° 1191.

(4) P.V., XXXIII, 204 et 494. B<sup>1<sup>n</sup></sup>, 28 vent. (2<sup>e</sup> suppl.).